



CONTRAT DE SAILLIE - CONTRAT DE RESERVATION ET DE VENTE

VENDEUR :

Léonore Gignoux
130 avenue de Paris
94 800 Villejuif
06 37 28 02 70
leo.gignoux@gmail.com

ACHETEUR :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email :

CENTRE DE MISE EN PLACE CHOISI PAR L'ACHETEUR :

Nom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email :

RESERVATION ET ACHAT D'UNE CARTE DE SAILLIE IAC (Insémination Artificielle Congelée) :

Nom :
Numéro SIRE :
Date à laquelle vous souhaitez disposer des doses dans votre centre :
Capt'n America est approuvé pour reproduire en Oc et Welsh Part Bred.
(Lors de la déclaration de naissance par internet un onglet Welsh Part Bred vous sera proposé dans les races possibles du poulain sur le site de l'IFCE).
Pour les inscriptions des produits à naître au stud-book Welsh Part Bred veuillez-vous tenir informé des démarches à suivre auprès de l'AFPCW.

TARIF : (non assujetti TVA)

Frais techniques et frais d'envoi = 290€
Solde de saillie = 250 € poulain vivant 48h

CONDITIONS :

La réservation de saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé en deux exemplaires accompagnés du règlement. Les paillettes mises à la disposition de l'acheteur dans le but de réaliser cette saillie restent la propriété du vendeur.
Dans le centre, 3 doses de 8 paillettes de semence congelée seront mises à disposition, si au terme de 3 chaleurs exploitées, la jument n'est pas gestante, des doses supplémentaires pourront être envoyées selon disponibilité. Les frais techniques et le transport des doses sont à la charge de l'acheteur (50€ par dose de 8 paillettes + 140 € de frais de transport par envoi).
Le vendeur ne peut être tenu pour responsable des éventuels retards dus au transport des doses dans le centre de mise en place choisi.

PAIEMENT :

Le paiement s'effectue à la réservation par chèques établis au nom du vendeur et joints au présent contrat rempli et signé en deux exemplaires : un chèque de 290€ (150€ de frais techniques + 140 € de frais d'envoi) encaissable à la signature du présent contrat et un chèque de 250€ encaissable au poulain vivant 48h. Ce chèque vous sera restitué en cas d'avortement ou de mort du poulain à la naissance. La déclaration de naissance sera remise à l'acheteur après encaissement du solde de saillie, soit 48 heures après la naissance du poulain. L'acheteur est tenu d'informer le vendeur par téléphone ou par mail de la naissance du poulain afin qu'au terme des 48h le chèque soit encaissé.

**SAISON : 2018
IAC**

Fait en deux exemplaires originaux à :

.....
Le ... / ... / 2018
Signature de l'acheteur précédé de la mention
« Lu et approuvé » :

Signature du vendeur / propriétaire de l'étalon :

Exemplaire Acheteur



CONTRAT DE SAILLIE - CONTRAT DE RESERVATION ET DE VENTE

VENDEUR :

Léonore Gignoux
130 avenue de Paris
94 800 Villejuif
06 37 28 02 70
leo.gignoux@gmail.com

ACHETEUR :

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email :

CENTRE DE MISE EN PLACE CHOISI PAR L'ACHETEUR :

Nom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email :

RESERVATION ET ACHAT D'UNE CARTE DE SAILLIE IAC (Insémination Artificielle Congelée) :

Nom :
Numéro SIRE :
Date à laquelle vous souhaitez disposer des doses dans votre centre :
Capt'n America est approuvé pour reproduire en Oc et Welsh Part Bred.
(Lors de la déclaration de naissance par internet un onglet Welsh Part Bred vous sera proposé dans les races possibles du poulain sur le site de l'IFCE).
Pour les inscriptions des produits à naître au stud-book Welsh Part Bred veuillez-vous tenir informé des démarches à suivre auprès de l'AFPCW.

TARIF : (non assujetti TVA)

Frais techniques et frais d'envoi = 290€
Solde de saillie = 250 € poulain vivant 48h

CONDITIONS :

La réservation de saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé en deux exemplaires accompagnés du règlement. Les paillettes mises à la disposition de l'acheteur dans le but de réaliser cette saillie restent la propriété du vendeur.
Dans le centre, 3 doses de 8 paillettes de semence congelée seront mises à disposition, si au terme de 3 chaleurs exploitées, la jument n'est pas gestante, des doses supplémentaires pourront être envoyées selon disponibilité. Les frais techniques et le transport des doses sont à la charge de l'acheteur (50€ par dose de 8 paillettes + 140 € de frais de transport par envoi).
Le vendeur ne peut être tenu pour responsable des éventuels retards dus au transport des doses dans le centre de mise en place choisi.

PAIEMENT :

Le paiement s'effectue à la réservation par chèques établis au nom du vendeur et joints au présent contrat rempli et signé en deux exemplaires : un chèque de 290€ (150€ de frais techniques + 140 € de frais d'envoi) encaissable à la signature du présent contrat et un chèque de 250€ encaissable au poulain vivant 48h. Ce chèque vous sera restitué en cas d'avortement ou de mort du poulain à la naissance. La déclaration de naissance sera remise à l'acheteur après encaissement du solde de saillie, soit 48 heures après la naissance du poulain. L'acheteur est tenu d'informer le vendeur par téléphone ou par mail de la naissance du poulain afin qu'au terme des 48h le chèque soit encaissé.

**SAISON : 2018
IAC**

Fait en deux exemplaires originaux à :

.....
Le ... / ... / 2018
Signature de l'acheteur précédé de la mention
« Lu et approuvé » :

Signature du vendeur / propriétaire de l'étalon :

Exemplaire Vendeur